

AIDE SOCIALE LÉGALE

PERSONNES AGÉES

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Services ménagers : heures de ménages réalisées par un service habilité à l'aide sociale (*max 30h pers seule / 48h couple*). Une participation est laissée à la charge de l'utilisateur.

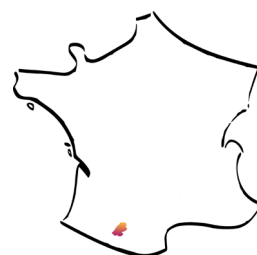
Hébergement en accueil familial : il émane d'un contrat d'accueil fixé avec l'accueillant précisant les conditions d'hébergement & les modalités financières. Les ressources de l'utilisateur servent à financer l'accueil, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne paie un complément, après une aide éventuelle des Obligés Alimentaires.

Hébergement en établissement médico-social

- Foyer de vie / foyer d'accueil médicalisé / foyer d'hébergement
- Maison de retraite / EHPAD / Unité de Soins de Longue Durée / Résidence autonomie

Conditions :

- Situation de handicap
- Personnes âgées
- Nationalité française ou titre de séjour régulier
- Ressources insuffisantes
- Résider sur la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges

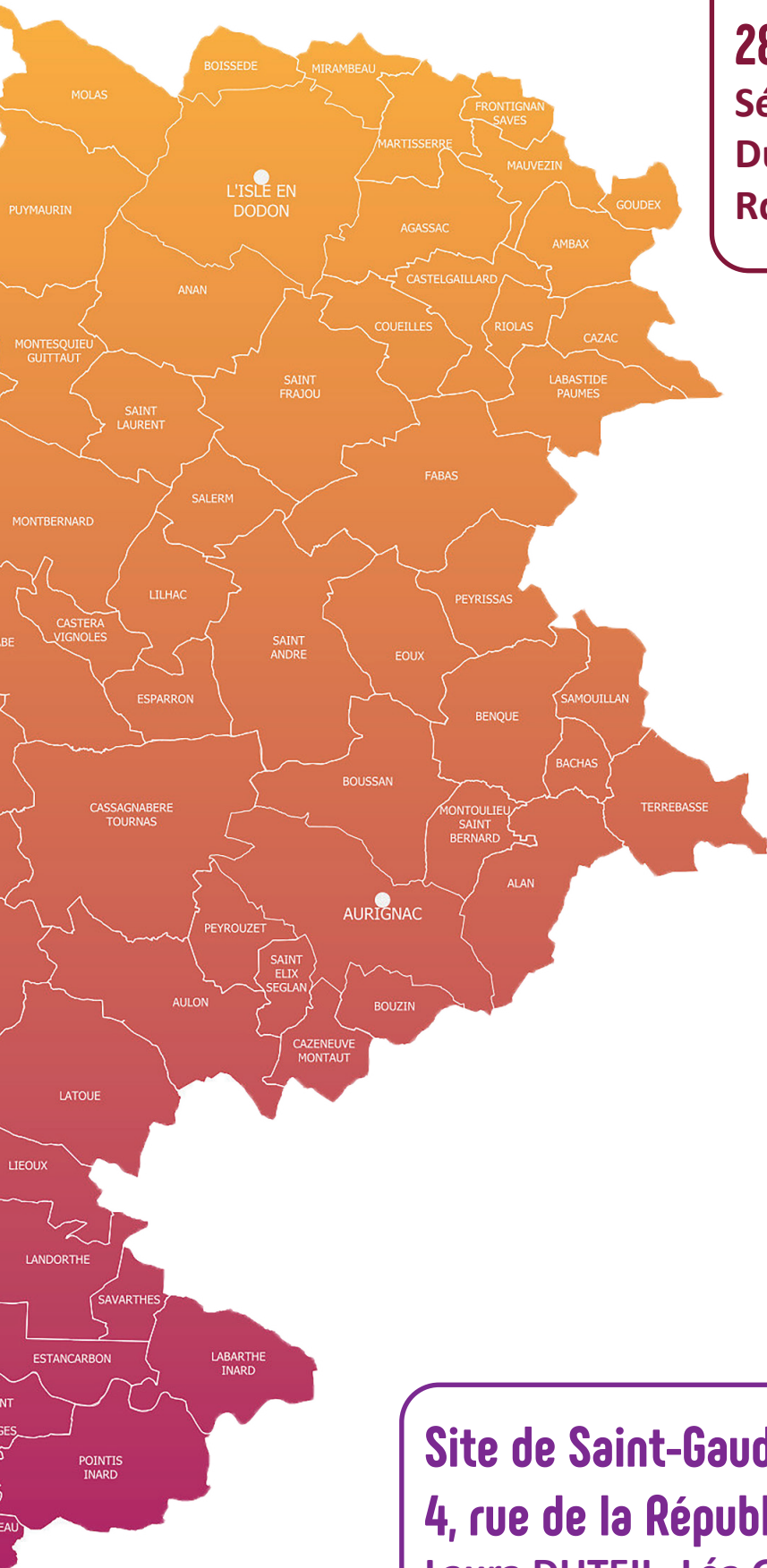


Les permanences sur tout le territoire

À Boulogne-sur-Gesse
Maison des Services
4 bd R Bergougnan
Léa GERMAIN
Les mercredis et jeudis
Rdv au 05 62 00 37 51



Site de Montrejeau
Hôtel de Lassus
Anne BIGOURDAN
Du lundi au vendredi,
Rdv au 05 61 95 16 15



Site de L'Isle-en-Dodon
28, av du Cdt Taillefer
Séverine SOLDEVILLE,
Du lundi au vendredi,
Rdv au 05 62 00 35 51

Site d'Aurignac
Quartier St-Joseph
Chloé FALQUET,
Le 1^{er} mardi du mois,
Rdv au 05 61 98 73 40

Site de Saint-Gaudens
4, rue de la République
Laura DUTEIL, Léa GERMAIN et Chloé FALQUET
Du lundi au vendredi,
Rdv au 05 62 00 96 20

Afin de constituer le dossier,

Identité

- Si le demandeur est de nationalité française (*ou de nationalité d'un pays membre de l'UE ou EEE ou Suisse*) :
 - La photocopie du livret de famille
 - ou de la carte nationale d'identité
 - ou d'un passeport de la communauté européenne
 - ou un extrait d'acte de naissance
- S'il s'agit d'un demandeur d'une autre nationalité :
 - La photocopie recto-verso de la carte de résidence
 - ou du titre de séjour en cours de validité

Protection judiciaire le cas échéant

- La copie du jugement & les coordonnées du mandataire (*sauvegarde, curatelle, mesure d'accompagnement judiciaire, tutelle, habilitation familiale*)

Domicile

- Déclaration sur l'honneur
- ou justificatif de l'adresse (*locataire, propriétaire, hébergé, usufruitier*)

Ressources

- La photocopie du dernier avis d'imposition
- ou de non-imposition sur le revenu



Centre Intercommunal d'Action Sociale | CIAS

cias@la5c.fr | 05 62 00 96 20

4, rue de la République | 31 800 Saint-Gaudens